



Par dépôt au SDÉ

Le 19 août 2020

Régie de l'énergie

a/s Me Véronique Dubois
Tour de la Bourse, C.P. 001
800, Place Victoria, 2e étage, bur. 255
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Dossier : R-4119-2020

Énergir – Demande d'approbation du plan d'approvisionnement et de modification des *Conditions de service et Tarif* d'Énergir, s.e.c. à compter du 1er octobre 2020
N/D : MB20-105

Objet : Planification de l'audience

Chère consœur,

Suite à la lettre¹ de la Régie du 11 août 2020, le GRAME soumet ici les informations relatives à la planification de l'audience débutant le 31 août 2020.

Le temps prévu pour l'adoption et la présentation de la preuve du GRAME est de **30 minutes**.

Le GRAME prévoit une seule personne à titre de témoin, soit Madame Nicole Moreau, analyste externe.

¹ R-4119-2020, [A-0023](#).

Le GRAME prévoit un contre-interrogatoire de **15 minutes** pour le panel 2 d'Énergir portant sur la prévision de la demande, coût de service et mécanismes réglementaires en place pour faire face au contexte économique actuel.

Par ailleurs, le GRAME demande respectueusement à la Régie d'exiger qu'Énergir rende disponible des témoins pour répondre à des questions de contre-interrogatoire par le GRAME sur les enjeux suivants :

- 1) PGEÉ (Section I du rapport du GRAME) : le GRAME prévoit de **20 à 30 minutes** en contre-interrogatoire;
- 2) CASEP (Section II rapport du GRAME) : le GRAME prévoit de **20 à 30 minutes** en contre-interrogatoire; et
- 3) Programmes PRRC/PRC (Section IV du rapport du GRAME) : le GRAME prévoit **5 minutes** en contre-interrogatoire.

En effet, ces enjeux avaient été annoncés dans la demande d'intervention du GRAME² acceptée par la Régie, puis traités dans la preuve du GRAME³. Si Énergir prévoit déjà que des témoins annoncés dans sa lettre du 17 août 2020 seront en mesure de répondre à des questions sur certains de ces enjeux, le GRAME demande de préciser le panel correspondant.

Sous toutes réserves, le GRAME ne prévoit aucun contre-interrogatoire des témoins des autres intervenants.

Enfin, le GRAME accueille favorablement la proposition d'Énergir de soumettre les argumentations et la réplique **seulement par écrit**. Si cette portion de l'audience doit se dérouler oralement, le GRAME prévoit **30 minutes** d'argumentation.

Croyant le tout conforme, je vous prie de recevoir, chère consœur, mes salutations les plus distinguées.



Marc Bishai, avocat

c.c. Me Vincent Locas (vincent.locas@energir.com / dossiers.reglementaires@energir.com)

² R-4119-2020, [C-GRAME-0002](#).

³ R-4119-2020, [C-GRAME-0009](#).